

Termes de Référence

**APPEL D’OFFRES POUR LE RECRUTEMENT DE CONSULTANTS DANS LE CADRE DU PROJET SANITA VILLES DURABLES**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **VACANCY NOTICE N°** | : |  |
| **ORGANISATIONAL LOCATION** | : | ONU-Habitat, Regional Office for Africa |
| **LIEU D’AFFECTATION** | : | Conakry, Guinée et à domicile |
| **TITRE / FONCTION** | : | Experts internationaux et nationaux |
| **DURÉE** | : | 2 mois par étude |
| **DATE DE CLOTURE** | : | 17 juin 2019 |
| **CONNAISSANCES LINGUISTIQUES** | : | * La maîtrise du français parlé et écrit est exigée. * La connaissance de l’anglais est un atout. |

**Cadre organisationnel**

Le Programme des Nations Unies pour les Etablissements Humains (ONU-Habitat) est l’organisme des Nations Unies chargé des établissements humains. Il est mandaté par l’Assemblée Générale des Nations Unies pour promouvoir des villes socialement et écologiquement durables en vue de garantir un logement convenable pour tous. Les postes à pourvoir sont au Bureau régional pour l’Afrique et basés, à Nairobi, au Kenya.

**Contexte national**

La Guinée a un taux d’urbanisation qui s’inscrit dans la moyenne africaine : 37% en 2014 selon les rapports des Nations Unies (UNDESA, 2014). Ce chiffre, qui était de 28% en 1990, atteindra vraisemblablement 56% en 2050, c'est-à-dire que la population urbaine, estimée à 4.4 million d’habitants en 2014, augmentera de 67,9% et atteindra, selon les prévisions, 13,7 millions d’habitants en 2050. Le pays tend vers sa transition urbaine et doit donc s’y préparer. Pour ce faire, des mesures appropriées doivent être prises, mises en œuvre et régulièrement suivies par les autorités et les populations pour améliorer le processus d’urbanisation qui se poursuit, tant à Conakry que dans les villes secondaires ou tertiaires et dans les villages, majoritairement de façon anarchique. Les nouveaux quartiers, qui constituent le paysage prédominant dans de nombreuses agglomérations urbaines, sont généralement composés d'habitations précaires et insalubres et souffrent d'une insuffisance de services publics de proximité et de l'absence de système d’assainissement intégré et bien fonctionnel.

Dans l’optique de contribuer à l’amélioration des conditions de vie urbaine en Guinée, l’Union Européenne, en collaboration avec le Gouvernement de la Guinée, a adopté l’assainissement urbain comme secteur de concentration dans le Programme Indicatif National (PIN) du 11ème Fonds Européen de Développement (FED). Le programme de développement et d’assainissement urbain en Guinée (en abrégé SANITA) conjointement décidé par les deux parties prenantes se décline en deux résultats spécifiques (OS), à savoir :

(i) renforcer la gouvernance urbaine au niveau local et national qui sera réalisé avec l’appui technique d’ONU-Habitat (composante 1) et (ii) améliorer l’accès des populations urbaines des quartiers de Conakry et Kindia aux services d’assainissement de base avec l’appui de l’Agence de Développement Belge "Enabel" (composante 2).

La composante 2 a été approuvée pour une période de 3 ans et sera placée sous la tutelle du Ministère en charge de la Ville et de l’Aménagement du Territoire. Les activités seront réalisées en collaboration avec Enabel et avec la participation des institutions publiques ou privées nationales et locales incluant les organisations communautaires ou de la société civile. Un accent sera mis sur l’engagement des femmes et des jeunes. Les résultats attendus de cette composante de SANITA sont les suivants :

* Résultat 1 (R1) : Les capacités institutionnelles pour la mise en œuvre et le suivi des documents cadres sont renforcées ;
* Résultat 2 (R2) : Une politique urbaine nationale définissant les orientations stratégiques, les rôles et les responsabilités des différents acteurs est élaborée et validée ;
* Résultat 3 (R3) : La mise en œuvre du Schéma National de l’Aménagement du Territoire (SNAT) de 1991 est évaluée et de nouvelles orientations stratégiques (livre blanc) sont définies et validées ;
* Résultat 4 (R4) : Les documents de planification urbaine de la ville capitale, assortis de plans d’actions appropriés prenant en compte les aspects du changement climatique, sont élaborés et validés de manière participative ;
* Résultat 5 (R5) : Des projets pilotes prioritaires sont élaborés et mis en œuvre à travers la création ou le renforcement d’espaces de concertation inclusifs et de dialogue multi-acteurs.

**Responsabilités**

Sous l’autorité du Conseiller en charge de la Guinée au Bureau Régional pour l’Afrique d’ONU-Habitat, et la supervision directe du Conseiller Technique Principal (CTP) du programme assisté de l’unité de gestion, les bureaux d’études ou groupes de consultants à recruter, seront en charge de l’une des missions ci-après :

1. l’élaboration du diagnostic du développement urbain, de la mise en œuvre des politiques publiques et des défis de l’urbanisation durable en Guinée ;
2. l’examen participatif de la mise en œuvre et des résultats du SNAT et des effets sur l’urbanisation et le développement économique des pôles régionaux ;
3. l’évaluation de l’état de la mise en œuvre du Plan de Développement Urbain (PDU) intégrant les enjeux du changement climatique et du genre ;
4. l’analyse des profils des quartiers et des espaces publics.

Chaque groupe de consultants au bureau d’études précisera dans son offre les lots pour lesquels il postule. Chaque groupe de consultants au bureau d’études peut soumissionner pour autant de lots qu’il souhaite mais ne pourra être adjudicataire de plus de deux (2) lots. De façon spécifique, il assumera, dans le cadre du lot ou des lots qui lui seront attribués, les tâches suivantes ainsi que toutes les autres qui pourront lui être confiées. Les lots sont décrits comme suit :

**LOT N° 1 : Diagnostic du développement urbain, de la mise en œuvre des politiques publiques et des défis de l’urbanisation durable en Guinée**

Les ***activités à mener*** au niveau du lot n° 1 consisteront principalement à :

1. établir les causes profondes des problèmes prioritaires de l’urbanisation en Guinée en posant une analyse diachronique,
2. étudier les apports et limites des acteurs institutionnels et des freins à la mise en œuvre efficace du cadre législatif ou des sanctions prévues par la législation (codes des collectivités locales, d’urbanisme, environnementale, fiscalité locale, foncier et domanial),
3. apprécier les tendances de l’évolution de l’armature urbaine et des pôles régionaux ; le poids et les effets de la macrocéphalie de Conakry sur la croissance urbaine à l’intérieur du pays ;
4. déterminer les avantages d’une hiérarchie urbaine mieux équilibré et adossée à un profil industriel et les potentialités de transformation progressive des ressources dans les villes à l’horizon 2040 ;
5. analyser le système de gestion foncière en ce qui concerne l’évolution des certificats de propriété ; la dynamique des conflits fonciers et l’efficacité des dispositifs légaux et traditionnels pour leur résolution et la prévention, ainsi que la protection des sites naturels et lieux sacrés, marché foncier et les facteurs d’étalement ;
6. analyser les écarts en matière d’infrastructure, d’équipements socio collectifs, et l’offre des services de base ;
7. Lister et examiner les difficultés liées à la coordination multisectorielle et la cohérence dans la conception et la réalisation des projets de développement urbain, rural et d’occupation du sol dans les sites miniers ou agropoles :
8. décrire brièvement la géographie économique des villes Grand Conakry et des villes secondaires, sur la base d’un examen de la croissance économique, des investissements, du taux de bancarisation ou d’épargne, et de la part des produits intérieurs bruts de ces villes.

Des illustrations graphiques et cartographiques seront inclues dans le texte final y compris la représentation de l’armature urbaine nationale. Le document final décrira les défis prioritaires et leurs implications politiques à retenir de l’étape des prospectives et d’élaboration de la Politique Urbaine Nationale. Sous réserve des suggestions du consultant, le contenu du rapport diagnostic pourrait être structuré comme suit :

Préface

Introduction

1. Milieu physique et ressources naturelles ;
2. Démographie (dynamique de la population) et évolution urbaine ;
3. Découpage administratif, définition de l’urbain et évolution des villes ;
4. Cadre institutionnel et juridique de la planification, le développement et la gestion urbaine ;
5. Armature urbaine, systèmes urbains régionaux et relations villes-villages ;
6. Gestion foncière et dynamique d’occupation du sol ;
7. Enjeux et défis de l’urbanisation : national, régional et local ;
8. Planification urbaine et protection de la biodiversité ;
9. Habitat, logement et cadre de vie ;
10. Consommation, production locale et industrialisation ;
11. Salubrité, sécurité et respect des normes ;
12. Agricultures, technologies de l’information, services et emploi ;
13. Économie locale et financement du développement (géographie économiques des villes) ;
14. Dispositif de coordination et mise en cohérence de l’action publique ;
15. Comportements des acteurs et perspectives d’urbanisation durable.

Conclusion

Bibliographie

Annexes

Chaque chapitre mettra l’accent sur les situations actuelles, les défis et enjeux, les difficultés et alternatives pour améliorer les conditions visant à une meilleure gouvernance urbaine et une gestion plus optimise des ressources. Il se terminera par la proposition des implications ou esquisses de recommandations des mesures à prendre pour rendre l’urbanisme et l’urbanisation plus durable, sûre, résiliente et inclusive des villes aux villages. La conclusion devrait ressortir entre 3 et 5 problématiques prioritaires à retenir lors de la formulation de la politique urbaine nationale dont les effets pourraient être déclencheurs de la transformation plus bénéfique de la dynamique urbaine.

Les critères suivants seront pris en compte lors de cet examen tout comme lors de l’évaluation de la mise en œuvre du PDU : i) **Pertinence** entre les besoins et objectifs, ii) **Efficacité** des impacts et des résultats, iii) **Cohérence** entre objectifs, ressources et actions, iv) **Effectivité** entre objectifs opérationnels et actions, v) **Utilité** des impacts.

**LOT N° 2 : Examen participatif de la mise en œuvre et des résultats du SNAT et des effets sur l’urbanisation et le développement économique des pôles régionaux**

De concert avec les partenaires institutionnels et au développement, le secteur académique et privé et les organisations de la société civile, le groupe de consultants ou le bureau d’études devra :

1. déterminer le taux d’exécution approximative des projets et recommandations du SNAT (1991) en relevant les Succès, les Echecs, les Potentialités et les Obstacles du SNAT ;
2. Examiner les efforts de création des pôles secondaires de développement visant à favoriser un développement harmonieux et équilibré du territoire en vue de réduire les disparités régionales ;
3. analyser les raisons endogènes et exogènes, institutionnels et communautaires ayant bloqués ou favorisés la mise en œuvre du SNAT ;
4. Lister et examiner les difficultés liées à la coordination multisectorielle et la cohérence dans la conception et la réalisation des projets d’aménagement du territoire :
5. faire un examen approfondi des leçons positives et négatives qui débouchera sur des propositions institutionnelles, organisationnelles et financières à adopter ou à éviter afin de réussir la coordination, l’exécution et le contrôle du futur SNAT.

Le rapport final de l’évaluation de la mise en œuvre du SNAT contiendra des documents graphiques illustrant les projets prévus, réalisés, en cours, ou pas du tout initiés. Des tableaux sur les forces, faiblesses, opportunités et menaces des instances proposées dans le SNAT pour rendre opérationnel le SNAT illustreront les progrès et les limites.

Durant cette activité, une alliance des partenaires désirant collaborer dans le processus du SNAT sera constituée qui adoptera un calendrier des activités de participation aux travaux techniques et qui animera et diffusera des messages au CIAT et des institutions qui ont initié d’élaboration des Schéma nationaux sectoriels.

Deux types ***d’approches d’évaluation participative*** seront retenus : **(i)** sous l’angle politique la démarche sera inclusive avec pour intérêt la prise en compte des groupes (souvent) marginalisés dans la conception des programmes d’aménagement du territoire en vue de promouvoir le changement social ; **(ii)** sous sa dimension opérationnelle l’évaluation sera axée sur les résultats dans le but de relever les changements induits par le SNAT afin d’en tirer les leçons pour l’amélioration du futur SNAT et surtout des programmes et des politiques de développement.

**LOT N° 3 : Evaluation de l’état de la mise en œuvre du Plan de Développement Urbain (PDU) intégrant les enjeux du changement climatique et du genre**

Afin de mieux déterminer la contribution des actions du PDU au développement social, économique, environnemental et la gouvernance de Conakry, et surtout de l’amélioration du bien-être des citoyens, le consultant devra :

1. constituer des normes et grilles des équipements et infrastructures (en 1990 et en 2018) ;
2. examiner de manière participative la mise en œuvre du Plan de Développement Urbain de Conakry mettant un accent sur les Succès, Echecs, Potentialités, et Obstacles (SEPO) ;
3. dresser une esquisse des fonds mobilisés jusqu’à présent pour réaliser le PDU ;
4. déterminer les causes profondes de la faible mise en œuvre et des dérives observées en matière d’occupation du sol, de spéculation foncière et d’envahissement des sites non aedificandi, protégés ou réservés pour les espaces publics ;
5. analyser les freins ou difficultés a la mise en œuvre ou au respect des réglementations régissant l’occupation du sol, l’octroi des permis de bâtir, et d’autres services d’urbanisme, de foncier, et d’architecture ;
6. Lister et examiner les difficultés liées à la coordination multisectorielle et la cohérence dans la conception et la réalisation des projets d’urbanisme et de développement urbain y compris l’amélioration des quartiers précaires et des zones d’extension.

Les critères suivants seront pris en compte lors de cet examen tout comme lors de l’évaluation de la mise en œuvre du PDU : i) **Pertinence** entre les besoins et objectifs, ii) **Efficacité** des impacts et des résultats, iii) **Cohérence** entre objectifs, ressources et actions, iv) **Effectivité** entre objectifs opérationnels et actions, v) **Utilité** des impacts.

Les activités seront menées de concert avec les partenaires institutionnels et au développement, le secteur académique et privé, et les organisations de la société civile. Les populations à travers leurs représentants, chef de quartiers ou leaders des jeunes et de femmes, et personnes vivant avec un handicap seront rapprochés.

**LOT N° 4 : Analyse des profils des quartiers et des espaces publics**

Cette activité commencera après le choix des quartiers et des espaces publics sur la base des critères approuvés par les parties prenantes clés. Il est prévu deux étapes principales :

1. Mobilisation et engagement des communautés et des élus locaux à l’identification participative des quartiers précaires, espaces publics et des zones d’extension informelle ;
2. Démarche du diagnostic territorial au niveau des quartiers et espaces publics en tenant compte des normes et des exigences règlementaires et des principes d’ONU-Habitat en matière d’analyse des quartiers.

Sans être exhaustif ou restrictif, l’accent devra être mis sur l’examen des éléments ci-après :

* la qualité du cadre physique suivant les normes établis pour la production des quartiers ou espaces publics décents ;
* la classification des problèmes et les attentes des riverains et des usagers ;
* les défis liés à l’application de la règlementation, les enjeux de la gouvernance ;
* la vulnérabilité des communautés et le niveau d’adaptation des habitats et des espaces publics au-changement climatique ;
* le projet de montage institutionnel pour l’amélioration participative des cadres de vie étudiés ;
* la décision des populations et opérateurs économiques à participer à la réalisation, maintenance et gestion des sites améliorés ou des projets d’insertion socioéconomique.

Les diagnostics des quartiers et des espaces publics devront porter également sur l’analyse des données cadastrales existantes sur les modes et types d’occupation du sol, le repérage des espaces publics et leurs empiètements, l’évaluation des besoins en équipements socio-collectifs, l’état de la salubrité, la sécurité, l’éclairage public, l’occupation de la voie publique, l’embellissement et les aspects de centralité comme suggéré par le document Vision Grand Conakry 2040. Il en découlera des projets de plan de localisation des types de travaux d’amélioration à mener.

Des plans d’amélioration des espaces publics, des quartiers et de prévention de la prolifération des quartiers informels adossés aux objectifs d’adaptation, d’atténuation, de résilience, de d’efficacité énergétique devront être produits. Ils contiendront priorisation les types d’action à réaliser, analyse des sources de financement et des approches de maintenance et de gestion ; établissement des plans d’action prioritaire à court et moyen terme.

**Compétences des experts à recruter**

La réalisation des activités de chaque lot requiert un personnel pluridisciplinaire composé de deux (2) experts internationaux et de deux (2) experts nationaux et structuré comme suit, selon les différents lots :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Lots** | **Experts internationaux** | **Experts nationaux associés** |
| **Lot n° 1** | * Expert en développement urbain ou économiste du développement, Chef de Mission (CM) * Urbaniste Adjoint au Chef de Mission (ACM) | * Sociologue urbain ou démographe * Spécialiste de droit public ou des affaires cadastrales |
| **Lot n° 2** | * Économiste-aménageur ou planificateur public (CM) * Spécialiste du développement économique local (ACM) | * Économiste planificateur * Géographe ou socio-économiste |
| **Lot n° 3** | * Urbaniste ou expert en développement urbain (CM) * socio-économiste avec une maîtrise des défis et enjeux des programmes d’habitat d’ONU-Habitat (ACM) | * Planificateur ou architecte * Environnementaliste ou sociologue du développement urbain |
| **Lot n° 4** | * Urbaniste –architecte (CM) * Géographe ou socio-économiste (ACM) | * Architecte ou socio-économiste * Environnementaliste ou géographe |

Les experts devraient posséder au moins les qualités suivantes :

* **Expert international** : Diplôme universitaire du niveau du master et 15 ans d’expérience professionnelle ;
* **Expert national** : Diplôme universitaire du niveau du master avec 7 ans d’expérience professionnelle.

Seule la durée d’expérience professionnelle développée dans le domaine d’activités lié à la thématique du lot, pour lequel l’expert se présente, est prise en considération.

**Supervision et durée des missions**

Le groupe de consultants ou le bureau d’études travaillera sous la supervision du CTP et, le cas échéant, du Conseilleur en charge de la Guinée au Bureau Régional pour l’Afrique d’ONU-Habitat, à qui il rendra compte régulièrement. Un plan de travail sera préparé conjointement pour servir de référence pour le suivi des résultats et des paiements.

Chaque poste d’expert, dans le cadre de chaque lot, est à pourvoir pour une durée initiale de un mois et demi (1,5 mois), sauf pour le Chef de Mission dont la durée de mission sera de deux (2) mois.

**Documentation nécessaire à la préparation des offres**

En dehors des présents Termes de Référence, les documents ci-après liés au Programme de développement et d’assainissement urbain (SANITA) sont, entre autres, indispensables à connaître pour une bonne préparation des différentes offres :

|  |  |
| --- | --- |
| **Documents N°** | **Titres des Documents** |
| Document n° 01 | Annexe I : Description de l’Action : Programme de développement et d’assainissement urbain en Guinée (SANITA) "Villes durables" |
| Document n° 02 | Liste des candidats aux postes d’experts nationaux classés par poste |

Toutefois, les experts internationaux sont encouragés à identifier et contacter directement des experts nationaux ou basés en Guinée qui pourraient faire partir de leur équipe.

**Sélection du Groupe de Consultant ou du bureau d’études**

La Sélection de chaque groupe de Consultants ou de bureau d’études sera fondée sur la qualité technique et le coût de l’offre, et la procédure se fera en deux phases. L’évaluation des offres techniques précédera l’ouverture et la comparaison des offres financières. Les offres, ainsi que les rapports que devront produire les consultants dans le cadre de la présente mission, seront rédigés en français.

1. ***L’offre technique*** comprendra les renseignements suivants :
   1. Une brève description en général du groupe de consultants ou du bureau d’études et, dans le cas d’un groupement, de chaque partenaire ou de l’expertise de son expert principal ;
   2. Une présentation des expériences dans le cadre de missions similaires pendant les dix (10) dernières années du groupe de consultants ou du bureau d’études et de celles de chaque expert présenté par le groupe de consultants ou le bureau d’études ;
   3. Une note sur la compréhension de la mission et des termes de référence y inclus des suggestions sur les termes de référence dans le but d’améliorer la qualité et l’efficacité de la mission ;
   4. Un descriptif de la méthodologie, du plan de travail, de l’organisation et des affectations du personnel proposé pour exécuter la mission ;
   5. La composition de l’équipe proposée, les spécialités, ainsi que le poste et les tâches qui sont confiées à chacun des experts membres ;
   6. Des estimations du temps de travail du personnel clé, local et étranger, nécessaire à l’exécution de la mission, ventilé par travail sur le terrain c’est-à-dire en Guinée Conakry et au siège c’est-à-dire à domicile ainsi que par personnel étranger et personnel local ;
   7. Des curricula vitae signés par le personnel-clé proposé ou par le représentant habilité du personnel- clé ;
   8. Toute pièce administrative exigée par la réglementation en vigueur.

L’offre technique sera évaluée selon les critères, les sous-critères et les pondérations suivants :

**Expérience du groupe de consultants ou du bureau d’études pour la prestation : 25 points**

* Références dans l’exécution des études d’évaluation des plans de développement : 10 points ;
* Références sur les études urbaines ou régionales en Afrique : 15 points.

**Qualité du Plan de travail et de la méthodologie proposée :** **40 points**

* Approche technique et méthodologique : 25 points ;
* Plan du travail et compréhension des Termes de Référence : 15 points.

**Qualifications et compétences du personnel-clé : 35 points**

* Chef de Mission: 20 points ;
* Adjoint au Chef de Mission : 15 points.

**Total Général : 100 points**

Le score technique minimum requis sera *de soixante-dix (70) points*.

1. ***L’offre financière*** présentera le coût global de l’étude et énumérera tous les coûts afférents à la prestation, dont la rémunération du personnel. La formule utilisée pour établir les scores financiers sera la suivante : Sf = 100 x Fm/F, Sf étant le score financier, Fm la proposition la moins disant et F le montant de la proposition considérée.
2. ***Les poids respectifs*** attribués aux Propositions technique et financière dans l’évaluation globale seront : 70 % et 30 %.

**Sélection des experts nationaux**

Les experts nationaux seront recrutés, pour chaque mission, par le Chef de Mission, au début de son séjour à Conakry. Le processus de recrutement évoluera comme suit. Dès la réception de la lettre de notification de l’adjudication de son lot, chaque Chef de Mission procèdera à la présélection de trois candidats à chaque poste à partir de la liste des candidats aux postes d’experts nationaux classés par poste (Cf. tableau ci-dessus). Cette présélection sera envoyée au Conseiller en charge de la Guinée au Bureau régional pour l’Afrique d’ONU-Habitat et au Conseiller technique principal (CTP) du Programme SANITA avec indication de la date probable d’organisation d’un test en vue du recrutement des deux (2) experts nationaux. L’organisation de ce test est l’une des premières activités à exécuter, par le cadre de sa mission par le Chef de Mission.

**Constitution de dossier de soumission**

L’ONU ne perçoit de frais à aucun stade du recrutement (dépôt ou traitement de la candidature, entretien, formation, etc.), et elle ne demande aucune information bancaire.

Il est à noter que depuis le 15 avril 2010, les candidats à des consultations doivent faire partie de la liste électronique d'ONU-HABITAT pour que leur candidature soit prise en compte. Vous pouvez accéder à l'e-Roster via le lien suivant : <http://e-roster.unhabitat.org>

Toutes les demandes doivent être soumises à : Madame. Agnes Ogana ; ONU-Habitat ; P.O. Box 30030, 00100 Nairobi, Kenya ; Email : [agnes.ogana@un.org](mailto:agnes.ogana@un.org) et mettre en copie : alain.ngono@un.org

*ONU-Habitat ne facture aucun frais à aucun stade du processus de recrutement. Si vous avez des questions concernant des personnes ou des entreprises prétendant recruter pour le compte de ces bureaux et demandant le paiement d'une rémunération, veuillez contacter :* [*recruitment@unon.org*](mailto:recruitment@unon.org)

**Modalités de paiement des prestations**

Les paiements seront effectués en trois (3) versements sur la base du calendrier ci-après :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Versement** | **Jalons** | **Pourcentage à verser** |
| 1er | Rapport de démarrage comprenant la méthodologie, calendrier incluant les dates ou période de concertation, table des matières annotée | 35% |
| 2ème | Rapport provisoire incluant les personnes rencontrées et la liste de présence aux réunions | 35% |
| 3ème | Rapport final ayant une note sur les difficultés rencontrées, les mesures prises et les suggestions pour le futur | 30% |
| **Total des versements** | | **100%** |

**Appui à l’exécution de la Mission**

Le CPT et l’Unité de Projet organiseront les rencontres du groupe de consultants ou du bureau d’études avec les Responsables Gouvernementaux et les institutions impliquées dans le Programme SANITA. Ils apporteront également, au groupe de consultants ou bureau d’études, le support administratif et logistique nécessaire.

Le Gouvernement participera activement aux travaux du groupe de consultants ou bureau d’études, à tous les stades, et mettra, à sa disposition, tous les documents administratifs, cartes, rapports, statistiques et autres spécifications utiles et nécessaires à la réalisation de la mission.

**Résultats attendus de la Mission**

Le groupe de consultants ou bureau d’études discutera avec les Autorités Gouvernementales et du Programme notamment les aspects techniques, financiers et organisationnels qu’il juge nécessaires. Cependant, il n’est autorisé à prendre des engagements, ni au nom du Programme SANITA, ni au nom du Gouvernement, ni au nom d’ONU-HABITAT.

Il formulera ses conclusions et recommandations préliminaires qu’il discutera avec les Autorités Nationales concernées et du Programme, avant son départ de Conakry, Capitale de Guinée. Il devra examiner aussi, avec ces dernières, tous les aspects de l’assistance technique, financière et logistique nécessaire à la mise en œuvre des recommandations à formuler dans son rapport.

Legroupe de consultants ou bureau d’études devra soumettre, au plus tard un (1) mois après son départ de Conakry, une version provisoire électronique du Rapport, à ONU-Habitat qui se chargera de sa distribution aux différentes parties impliquées, dans le programme. La version finale du rapport sera transmise, à ONU-HABITAT, deux semaines calendaires, après la réception des commentaires des parties.

Une réunion de validation finale du Rapport sera organisée en concertation avec la Mission, le Programme et ONU-Habitat : la Mission y fera une présentation sur place de son Rapport.